



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 2 juin 2025, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #3 - Joanne LaBranche
Siège #4 – Poste vacant
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Est absent:
Siège #2 - Roger Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-06-085

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE**
 - 4.1 -** Adoption des comptes du mois
 - 4.2 -** Signature du contrat - Location de photocopieur
 - 4.3 -** Demande - GROBEC
 - 4.4 -** Patio - Bureau municipal
 - 4.5 -** Fonds du service incendie
 - 4.6 -** Adoption du budget partiel de l'entente intermunicipale incendie
 - 4.7 -** Gestion des permis et gestion des fosses septiques - Propositions PG Solutions
 - 4.8 -** Fermeture des bureaux - Vacances estivales
 - 4.9 -** Premier versement - Sûreté du Québec
 - 4.10 -** Partage des coûts - Morency Avocats

- 4.11 - Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires - Siège no 6
- 5 - TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 - Plan de voirie - 2025
 - 5.2 - Travaux d'asphalte
- 6 - LOISIRS ET TOURISME
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 7.1 - Lot 4 913 569
- 8 - LÉGISLATION
 - 8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 535 politique établissant les comités du conseil municipal
- 9 - VARIA
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-06-086 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 5 mai 2025, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

2025-06-087 4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	4 727.40 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	64 751.65 \$
Grand total des paiements:	69 479.05 \$

ADOPTÉE

2025-06-088

4.2 - Signature du contrat - Location de photocopieur

ATTENDU QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills a accepté l'offre de service de *Buropro Citation* via la résolution 2025-05-078;

ATTENDU QUE la proposition mentionnait un contrat de service de 69 mois;

ATTENDU QU'il s'agit d'une erreur et que le contrat sera de 66 mois, selon toutes les mêmes conditions incluses à l'offre de service;

ATTENDU QUE le conseil municipal choisit l'offre d'un crédit copie de 750 \$ sur le contrat de service;

SUR LA PROPOSITON DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale afin de signer le contrat de service de 66 mois avec *Buropro Citation*;

ADOPTÉE

2025-06-089

4.3 - Demande - GROBEC

ATTENDU la demande, reçue le 2 mai dernier, par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour;

ATTENDU QU'il y a présences de salamandre pourpre sur le territoire de la municipalité de Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE les objectifs de cette demande visent à identifier les menaces sur notre territoire et à proposer des pistes de solutions aux propriétaires riverains;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills autorise GROBEC à poursuivre leurs travaux d'inventaires de la salamandre pourpre sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

2025-06-090

4.4 - Patio - Bureau municipal

ATTENDU QUE l'état de la structure du patio en bois au bureau municipal est grandement affecté et qu'elle est un risque de sécurité pour la population;

ATTENDU QUE ce patio est très peu utilisé par les citoyens;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills décide de démolir le patio.

QUE le conseil municipal conserve et déplace l'armoire en bois qui est intégrée à ce patio.

ADOPTÉE

2025-06-091

4.5 - Fonds du service incendie

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale du service incendie avec Saint-Jacques-de-Leeds et Saint-Pierre-de-Broughton s'est terminée le 31 décembre dernier;

ATTENDU QU'il y avait un surplus accumulé dans l'entente intermunicipale du service incendie;

ATTENDU QUE le renouvellement de l'entente intermunicipale du service incendie se fera uniquement avec Saint-Jacques-de-Leeds;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a transmise à la municipalité de Kinnear's Mills la somme de 39 166.00 \$ appartenant à celle-ci dans ce surplus accumulé;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills affecte la somme de 39 166.00 \$ au fonds du Service Incendie qui sera géré par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

ADOPTÉE

2025-06-092

4.6 - Adoption du budget partiel de l'entente intermunicipale incendie

ATTENDU QUE le conseil municipal avait adopté le budget de l'entente intermunicipale incendie, le 2 décembre 2024, via la résolution portant le numéro 2024-12-245;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a mentionné se retirer de l'entente intermunicipale incendie, le 10 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale incendie s'est terminée, le 31 décembre 2024, avec les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds et Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 2025-05-070 adoptant une nouvelle entente intermunicipale incendie intervenue entre la municipalité de Kinnear's Mills et de Saint-Jacques-de-Leeds, pour une période de 10 ans;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le budget partiel du service incendie au montant de 116 788 \$ soit adopté, que les quotes-parts respectives des deux municipalités soient appliquées, et que des frais de 2 % soient versés à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds en fonction des quotes-parts.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

ADOPTÉE

2025-06-093

4.7 - Gestion des permis et gestion des fosses septiques - Propositions PG Solutions

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 2025-01-010, le 7 janvier dernier, concernant l'offre de service de *PG Solutions* pour l'ajout du module territoire;

ATTENDU QUE l'offre de service acceptée ne permettait pas l'acquisition du module mais seulement l'installation et l'activation de celui-ci;

ATTENDU les offres de services complètes reçues, le 21 mai dernier;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills accepte les propositions de PG Solutions concernant les deux modules, soit la gestion des permis (3 718.50 \$) et la gestion des fosses septiques (2375.00 \$).

ADOPTÉE

2025-06-094

4.8 - Fermeture des bureaux - Vacances estivales

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le bureau municipal soit fermé durant la période des vacances, soit du 21 juillet 2025 au 3 août 2025, inclusivement.

ADOPTÉE

2025-06-095

4.9 - Premier versement - Sûreté du Québec

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale afin d'effectuer le premier versement pour les services de la Sûreté du Québec au ministre des Finances, pour la somme de 29 399 \$.

ADOPTÉE

2025-06-096

4.10 - Partage des coûts - Morency Avocats

ATTENDU QUE le rapport Tremblay Parent a émis des recommandations relatives à l'amélioration des opérations du Service incendie regroupé desservant les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds et de Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de ces recommandations nécessite une expertise juridique pour s'assurer de leur conformité avec les réglementations provinciales et municipales en vigueur;

ATTENDU QUE Morency Avocats a été identifiée comme possédant l'expérience et les compétences requises pour fournir des conseils juridiques;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds et de Kinnear's Mills ont convenu du besoin d'un accompagnement juridique afin de faciliter l'intégration des recommandations du rapport Tremblay Parent;

ATTENDU QUE le partage des coûts pour les services juridiques est considéré comme une solution équitable et viable par les deux municipalités;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills mandate conjointement avec la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds la firme Morency Avocats pour fournir un accompagnement juridique relatif à la gestion des recommandations du rapport Tremblay Parent;

QUE les coûts des services de la firme Morency Avocats seront partagés à parts égales entre les municipalités, sauf accord contraire justifié par les parties;

QUE la mise en œuvre des recommandations du rapport Tremblay Parent, avec l'accompagnement de Morency Avocats, commence immédiatement afin d'assurer une amélioration rapide et conforme du service incendie;

QU'une clause de réexamen périodique est intégrée à cette résolution, stipulant que les municipalités procéderont, de temps à autre, à une évaluation des progrès réalisés et des coûts engagés par la firme Morency Avocats dans le cadre de ce mandat d'accompagnement juridique;

QUE ces évaluations permettront d'assurer que la mise en œuvre des recommandations du rapport Tremblay Parent reste conforme aux attentes, effective et rentable, en vertu des engagements initiaux;

QUE des ajustements au mandat ou un réexamen des coûts pourront être effectués suite à ces évaluations, afin d'optimiser l'utilisation des ressources municipales;

ADOPTÉE

2025-06-097

4.11 - Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires - Siège no 6

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniers de la conseillère au siège no 6.

5 - TRAVAUX PUBLICS

2025-06-098

5.1 - Plan de voirie - 2025

ATTENDU les recommandations du comité en voirie;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le plan en voirie pour l'année 2025 soit approuvé tel qu'il est présenté au conseil municipal, le 26 mai dernier.

ADOPTÉE

2025-06-099

5.2 - Travaux d'asphalte

ATTENDU l'adoption du plan en voirie pour l'année 2025;

ATTENDU les soumissions reçues:

Nom de l'entreprise	Prix (incluant les taxes)
Asphalte Nicolas Lachance inc.	34 841.74 \$
PAVCO, Pavage et Excavation	30 852.44 \$

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills accepte la soumission de *PAVCO, Pavage et Excavation* au montant de 30 852.44 \$.

QUE la dépense soit financée avec le surplus accumulé.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS ET TOURISME

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2025-06-100

7.1 - Lot 4 913 569

ATTENDU la résolution portant le no 2025-05-081;

ATTENDU QUE la directrice générale a mandaté un bureau de notaire afin de rédiger l'acte de vente;

ATTENDU l'offre d'achat, reçue le 2 juin 2025, concernant le lot portant le no 4 913 569;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'achat concernant le lot portant le no 4 913 569.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Marquis Bédard et la directrice générale, Mme Alexandra Gosselin afin de signer les actes notariés (achat et revente) ou tout autre document à l'égard de l'achat et de la revente de cet immeuble.

ADOPTÉE

2025-06-101

8 - LÉGISLATION

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 535 politique établissant les comités du conseil municipal

Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Mme Michelle Blais, donne avis de motion que le projet de règlement numéro 535 concernant la politique établissant les comités du conseil municipal sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement numéro 535 porte sur les comités municipaux.

Le projet de règlement numéro 535 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Mme Michelle Blais, conseillère

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Mme Sylvie Dubois

Demande relative à la construction d'un immeuble résidentiel sur le 3e Rang.

Demande relative au stationnement d'une roulotte sur le 3e Rang.

M. Victor Dubois

Commentaires concernant la réglementation des garages de toile.

Mme Mélanie Poulin

Questions sur la vente des terrains de la rue Jamieson.

M. Richard Dubois

Question sur un terrain de la route 269.

2025-06-102

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 20 h 36.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Marquis Bédard
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».